



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 8479

du 23/02/2022

Diffusion des "Essentiels et balises diagnostiques" pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec la crise sanitaire

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7686, 7691 et 7725

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 23/02/2022
Documents à renvoyer	non

Information succincte	La présente circulaire vise à communiquer la mise à disposition d'une version actualisée des essentiels et balises diagnostiques pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec la crise sanitaire.
-----------------------	--

Mots-clés	essentiels, balises, diagnostic
-----------	---------------------------------

Remarque	<b>Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires</b>
----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

### Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone</li><li>Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB</li><li>L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)</li><li>Les Gouverneurs de province</li><li>Les organisations syndicales</li><li>Les organisations représentatives des associations de parents</li></ul>
---

### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR
-----------------------------------

**Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire**

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
VIENNE Iris	Direction générale du Pilotage du Système éducatif	02/690.81.91

Madame,  
Monsieur,

La crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) et les vagues de contaminations causées par les variants Delta puis Omicron ont entraîné ces derniers mois des perturbations dans l'organisation des écoles et la poursuite des apprentissages des élèves.

Dans ce contexte, et au regard des nombreux retours qui me sont faits par les acteurs de terrain, il me paraît indispensable de diminuer la pression sur les équipes éducatives et les élèves pour la suite de cette année scolaire. Il me semble en effet préférable d'éviter une course à la récupération des matières non vues en favorisant des conditions d'enseignement propices à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences de base incontournables dans le parcours scolaire des élèves.

L'année dernière, le Service général de l'Inspection, en collaboration avec la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations, avait identifié des « essentiels », assortis d'une série de balises et recommandations à visée diagnostique.

Un travail d'actualisation de ces « essentiels » a été réalisé et je recommande très fortement de les mobiliser à nouveau afin de garantir un cadre d'apprentissage plus serein.

Le document *Essentiels et balises diagnostiques* est à présent disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=28295&navi=4681>.

Les points de matières retenus pour l'enseignement fondamental restent identiques. Pour l'enseignement secondaire, un effort de simplification a été opéré au niveau des priorités identifiées en mathématiques et en sciences, et seules les thématiques développées en langues modernes ont été modifiées.

Les essentiels s'appliquent à toutes les années d'études, qu'elles soient ou non concernées par l'organisation des épreuves externes certificatives en juin prochain. Pour les années concernées par le CEB, le CE1D et le CESS, des dispositions spécifiques sont prévues, comme l'année dernière, dans les circulaires y relatives. Ainsi, des précisions quant au contenu de ces épreuves permettront aux enseignants de préparer au mieux leurs élèves et d'éviter que la situation découlant de la crise sanitaire ne les pénalise davantage.

Je vous sais attentifs aux difficultés d'apprentissage suscitées par le contexte particulier que nous traversons depuis maintenant deux ans et vous exprime ma profonde reconnaissance pour préserver au maximum les élèves des conséquences de la pandémie sur les plans pédagogique et éducatif.

Caroline Désir,  
Ministre de l'Éducation